



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni Au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-39

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE 2023 : AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT N°2018/ACR/001 - STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DU CHENE A APT - MODIFICATION N°5

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 12 - VOTANTS : 44

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIOUX : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Patricia BAILLARD

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Yannick BONNET, M. Jean-Louis CULO

GARGAS : Mme Claire SELLIER

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Nathan SAHI donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC

GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY, M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

JOUCAS : M. Lucien AUBERT donne pouvoir à M. Gérard BAUMEL

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

ST SATURNIN LES APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Christian BELLOT
084-200040624-20230413-2023-39-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Page 1 sur 3

CC-2023-39

Vu, le Code Général des Impôts des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M49,

Vu, la délibération n°CC-2018-72 en date du 12 avril 2018 relative à l'approbation de l'Autorisation de Programme – Crédits de paiement n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2020 (OP 33) d'un montant de 10 170 000 €,

Vu, la délibération n°CC-2019-69 en date du 11 avril 2019 portant modification n°1 de l'AP/CP n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2021 (OP 33) d'un montant de 9 255 000 €,

Vu, la délibération n°CC-2020-100 en date du 23 juillet 2020 portant modification n° 2 de l'AP/CP n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2021 (OP 33) d'un montant de 9 303 000 €,

Vu, la délibération n°CC-2021-57 en date du 8 avril 2021 portant modification n° 3 de l'AP/CP n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2021 (OP 33) d'un montant de 9 497 453 €,

Vu, la délibération n°CC-2022-61 en date du 14 avril 2022 portant modification n° 4 de l'AP/CP n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2021 (OP 33) d'un montant de 9 543 158 €,

Considérant, la nécessité de réviser le montant total de cette opération, la totalité des travaux devant s'arrêter au montant de 9 320 724 €,

Le Président propose au Conseil de délibérer afin de modifier cette AP/CP comme présentée ci-dessous :

Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'Autorisation de Programme Total cumulé (HT)	Montant des Crédits de Paiement (HT)				
		2018/2019	2020	2021	2022	2023
2018/ACR/001 STEP du Chêne	9 320 724,00 €	813 835,20 €	5 603 812,28 €	2 369 925,90 €	331 767,89 €	201 382,73 €

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la modification n°5 de l'AP/CP n°2018/ACR001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt pour la période 2018-2022 (OP 33) telle que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à signer tout document en application de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230413-2023-39-DE
Date de téléransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023
Page 2 sur 3

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 26/04/2023

